



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 14/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE – LOT N°1 VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS – SIGNATURE DU MARCHÉ 2023-07

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- La commune de la Roque d'Anthéron a pour projet l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane. Il est nécessaire de faire appel à des entreprises pour procéder aux différents travaux.

APPROUVE l'attribution du marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°1 Voiries et réseaux divers, à la société EUROVIA PACA représentée par Monsieur Philippe BAILLET, en qualité de Chef d'Agence dont le siège est situé 640 rue Georges Claude – 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3 et dont le siège social de l'entreprise EUROVIA est situé 140 rue Georges Claude – 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

DIT que la commune règlera, pour la tranche ferme, la somme de 166 720.85 € HT soit un montant TTC de 200 065.02 €.

DIT que la commune règlera pour la tranche optionnelle, la somme de 7 200 € HT soit un montant TTC de 8 640 €.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 13 mars 2024



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le